

Votre intermédiaire d'assurances :

ALBIUS ASSURANCES
 Courtier en assurance
 122 AVENUE ROBERT SCHUMAN
 68100 MULHOUSE
 Tel : 03.89.42.96.97

Fax :
 E-Mail : albius.mulhouse@mma.fr
 SIRET : 47765976700065
 Immatriculé à l'ORIAS sous le N° : 07006290
www.orias.fr

Alsina

ASSOCIATION



Association

Proposition n° 6218XD005436

Proposition valable du 26/07/2018 au 26/10/2018

LE SOUSCRIPTEUR :

Nom de l'association :	POLE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PARIS EST		
Date de création :	25/01/2018	N° Siret :	
Activité(s) statutaires(s) précise(s) :	Fourniture d'espaces de travail aux professionnels de santé pour faciliter l'accès aux soins et leur coordination		
Code NAF :	Action Sociale, Santé		
Adresse du siège :	188 GRANDE RUE DU GENERAL DE GAULLE 94130 NOGENT SUR MARNE France		
Téléphone :	01 84 23 73 37		
Fax :			
GSM :	06 60 47 71 64		
E.mail :	evelyne.revellat@psppe.org		

Représenté(e) par :

Nom : REVELLAT	Prénom : EVELYNE	Qualité : PRESIDENTE
----------------	------------------	----------------------

LES ELEMENTS DU RISQUE :

Exercice de référence :	2017
Budget en Euros H.T :	100 000 €
Nombre de salariés :	0
Nombre d'adhérents :	50

LES GARANTIES

Dans le cadre de(s) l'activité(s) statutaire(s) déclarée(s) exclusivement, vous bénéficiez d'une garantie de protection juridique, telle que définie aux conditions générales :

REF : Alsina_CG_Association_2018 V-01/2018/9

LES GARANTIES : Association	LES MONTANTS CONTRACTUELS :
PROTECTION PÉNALE DE L'ASSOCIATION PROTECTION PÉNALE DES PERSONNES PHYSIQUES COMPLÉMENT D'ASSURANCES DE L'ASSOCIATION PROTECTION SOCIALE PROTECTION PRUD'HOMALE PROTECTION PATRIMONIALE PROTECTION ADMINISTRATIVE PROTECTION DE L'ACTIVITÉ	Plafond maximum de prise en charge par litige : 27 892 € H.T. Dont plafond pour démarches amiables : 558 € H.T. Dont plafond pour expertises judiciaires : 5 419 € Plafond maximum de prise en charge par litige pour les pays autres que la France, Principautés d'Andorre et de Monaco : 2 789 € H.T. Seuil d'intervention : 0 € Franchise : 0 €
PROTECTION FISCALE	Plafond de prise en charge par litige : 2 789 € H.T. Seuil d'intervention : 0 € Franchise : 0 €
Les impayés	Seuil d'intervention pour transmission à l'huissier : 1 578 € H.T. Franchise : 0 €

LE DEVIS :

N° :	6218XD005436
------	--------------

LA PRIME :

Prime Annuelle totale HT :	93,47	€
Taxe (13.4%) :	12,53	€
Prime Annuelle totale TTC :	106,00	€

LA VALIDATION :

Le souscripteur désigné déclare :

- certifier que les déclarations sur la base desquelles le présent devis a été établi, sont conformes à la vérité.
- s'engager à informer l'assureur de tout changement. En cas de sinistre, il sera fait application d'une règle proportionnelle si les valeurs constatées lors du sinistre sont supérieures à celles déclarées à l'assureur.
- reconnaître avoir pris connaissance des conditions générales et des montants contractuels de prise en charge annexés et y souscrire pleinement.

FAIT A :

LE :

Le souscripteur :

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
Association N° W942006769



L'intermédiaire d'assurances :

Signature et cachet

L'assureur :

CFDP Assurances

Nous contacter :

CFDP Assurances 62
130 rue de la Mer Rouge Quartier des Entrepreneurs entrée A - CS 42126
68060 Mulhouse cedex 2
Tél : (03) 89 62 92 77
Fax : (03) 89 62 93 98